



Le 26 février 2024

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 2^{ème} Demande modifiée relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc. (Phase 2)
Dossier de la Régie : R-4202-2022 (Phase 2)
Notre dossier : 111216.0133

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2024-011, rendue le 13 février 2024, dans le cadre de laquelle la Régie demandait à Gazifère de déposer au dossier, au plus tard 10 jours suivant cette décision, tous les renseignements additionnels liés à l'approbation de sa demande de subvention auprès du gouvernement fédéral pour la réalisation de son projet portant sur l'évaluation de l'interchangeabilité de l'hydrogène et du gaz naturel dans son réseau gazier¹.

Or, Gazifère ayant été en audience devant la Régie du 20 au 23 février inclusivement dans le cadre du dossier R-4194-2022, pour les phases 3A et 3B, il n'a pas pu donner suite à la demande susmentionnée dans le délai prévu.

Gazifère demande donc respectueusement à la Régie de lui octroyer un délai additionnel jusqu'au 15 mars 2024, pour lui permettre de prendre connaissance plus amplement de la demande de la Régie et d'y donner suite.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

(s) Adina Georgescu

Me Adina Georgescu

ACG/

p.j.

c.c. Me Dominique Neuman – RTIÉÉ
Me Pierre-Olivier Charlebois – FCEI
Me Franklin Gertler – ROÉÉ

¹ D-2024-011, par. 18.